

dimanche. Par exemple, à Saint-Pierre, le plateau de Mesdoun avec ses champs abandonnés et ses chemins creux attire adultes et adolescents qui viennent tirer la grive, le merle, l'alouette ou le lapin, souvent à proximité des habitations ou de la voie publique, sans avoir à craindre ni garde champêtre ni garde-chasse.

Il importerait pourtant que les Pouvoirs publics n'oublient pas les zones semi-urbanisées, quand ils veillent à faire respecter les règles qui codifient le droit de chasse. Il y va d'abord de la sécurité des humains, mais c'est aussi une question de respect de la nature.

Il peut sembler paradoxal de parler de protection de la nature à la frange des zones urbaines, cependant ces parcelles, à moitié friches à moitié décharges, ces terrains vagues, ces petits jardins, ces chemins encore bordés de haies sont, pour toute une vie animale, une zone de refuge où les prédateurs sont moins dangereux et la nourriture plus abondante qu'en pleine campagne. En Angleterre, de nombreuses études ont montré la surprenante variété et la richesse de la vie animale dans les zones suburbaines, au point que celles-ci peuvent être considérées comme de véritables réserves de faune et de flore, alors que les campagnes tendent, à cause des nouveaux modes d'exploitation, à devenir des déserts silencieux.

Mais, en Angleterre, on ne tire pas sur la grive ou la tourterelle, on les nourrit en hiver, on ne voit pas dans le moindre lambeau de verdure un terrain de chasse, mais un terrain d'étude, l'animal y est source de plaisir pour les yeux et les oreilles, non un gibier.

Il faudrait, en Bretagne, assurer la protection de la nature en zone suburbaine, ne serait-ce que parce que c'est là que beaucoup de petits citadins peuvent la découvrir et apprendre à l'aimer.

Cette protection suppose le respect des règlements sur la chasse, grâce à l'éducation du public, mais elle appelle aussi, pour Brest par exemple, une étude de ces zones de réserve s'avancant en pointillé ou en chapelet presque jusqu'au cœur de la cité ; cette étude serait un inventaire détaillé des divers *espaces* et des diverses *espèces* qui y trouvent refuge, inventaire qui montrerait à quel point ceux-ci et celles-ci contribuent, discrètement mais aussi de manière indispensable, à la « qualité de vie », et donc méritent d'être sauvegardés.

J. GURY.

Remarques sur les anomalies toponymiques de la Carte de France au 1/25 000^e de l'I.G.N.

La nouvelle carte de France au 1/25 000^e de l'Institut Géographique National se devait de compléter et améliorer notre carte au 1/20 000^e, et d'aérer la confusion topographique et typographique des feuilles monochromes « d'Etat-major ».

Claire et lisible, elle affiche un contraste insolite entre la perfection de ses moyens techniques... et l'indigence de ses localisations topographiques, et, surtout, la désinvolture de sa toponymie bâtarde en terroir celtique.

Cependant, des améliorations certaines de figuré marquent les feuilles sorties en 1974 : évocation de la végétation et du relief et de la trame des talus, par un meilleur figuré vert, indications hydrauliques titrées en bleu...

1^o) Imperfection des titrages des noms de lieux

Ils sont traités en deux modules, beaucoup plus amples que ceux tassés dans la carte méticuleuse au 1/100 000^e dressée par ordre du Ministre de l'Intérieur », éditée par Hachette en 1880/95.

Ce « double module » grossit encore sur les feuilles de 74. Surtout, il est utilisé d'une manière incohérente : le plus gros titrage, destiné aux hameaux (?), est affecté au hasard, souvent à de petites fermes isolées. Trop gros, il s'étale souvent d'une manière ambiguë au milieu de 2 ou 3 fermes, dont une seule répond à ce toponyme.

Une judicieuse gamme de titrage eût consisté à ajuster :

1. le « module majeur des fermes », aux seuls « hameaux » véritables, rares en Basse-Bretagne.
2. le « module mineur » (des tirages antérieurs à 72), à chacune des fermes en activité, aux châteaux et manoirs, aux moulins (titrés en bleu).
3. le plus menu des modules « italiques » de la carte au 1/100 000^e, aux fermes abandonnées et aux lieux-dits (et en bleu aux moulins abandonnés).

Pour l'heure, on en est loin.

2°) *Raréfaction arbitraire des structures agricoles*

Cette raréfaction est suggérée par la suppression fantaisiste de la moitié des noms de ferme figurant sur la carte de 1880, et repris par la carte dite « d'Etat-major », type 1889, bien qu'en pays de bocage cela l'alourdissait.

La nouvelle carte de nos campagnes, dans son ample échelle au 1/25 000^e, aérée par le nouveau figuré vert des talus, pouvait — sans surcharge — identifier toutes les fermes et lieux-dits, à condition de recourir à la typographie graduée suggérée ci-dessus.

A quelle règle de discrimination a obéi l'enquêteur bâcleur ou le caprice du dessinateur ?

3°) *Appauvrissement figuratif des données économiques et culturelles*

Cependant, une « légende » scrupuleusement œcuménique distingue : « cimetière musulman », « c. israélite », « terrain de tennis »... identifie « oranger, palmier, eucalyptus, mimosa ».

Mais elle proscriit désormais les « châteaux » (1) (trop gonflés en 1880 de vaniteuses bâtisses à échauguette-salle de bains) et les innombrables manoirs antiques de savoureuse architecture, inscrivant sur la campagne les flux historiques et agronomiques.

Des chapelles de premier ordre sont encombrées de la mention superflue « chapelle »... sans leur dénomination (2) ! Michelin est plus soucieux de notre patrimoine quand il alourdit le cercle figuratif pour la plupart des édifices religieux « intéressants ». Une carte nationale se devrait de cocher ainsi, au moins, les trop rares édifices « classés M.H. » et « inscrits ».

Suppression de tous les moulins (la petite roue de la carte de 1880)... y compris les dernières minoteries fonctionnant ! En 1975, un amateur consciencieux, M. François GOARIN, dans une plaquette sur « Le Jaudy », identifie sur le chevelu hydraulique des Jaudy et Guindy... et nommément, cent cinquante-sept moulins !! Un service public ne peut-il esquisser ce qu'un citoyen fait, à compte d'auteur, pour son terroir ?

4°) *Massacre toponymique*

Ce massacre est scandaleux, même s'il hérite — partiellement — d'approximations graphiques vieilles d'un siècle. Il est multiforme : fautes d'orthographe bretonne grossières, incohérentes ; barbarismes, pataquès de syntaxe ; francisation par ce que le géographe appelle « métamorphismes de contact » : ex. l'on gallicise les finales celtiques « an » par adjonction caudale d'un « t » ou d'un « d » ; francisation-trahison par traduction des vieux vocables bretons, des lieux-dits celtiques immémoriaux (3).

Le sujet, trop copieux, exige une note spéciale de critique toponymique.

Universitaires, citoyens éclairés et contribuables, espéraient un inventaire exhaustif d'un des terroirs historiques et agronomiques les plus riches d'Europe : un document topographique de qualité n'apporte que vacuité et profanation.

Des processus détritiques voulus où l'inconsistance, l'absence de toute doctrine géographique ou sémantique, amoindrissent d'une manière inadmissible son utilisation par le géographe, l'agronome, l'historien, le linguiste ou le sociologue.

Cent ans après... il leur faut constater une navrante régression didactique vis-à-vis de l'archaïque, étouffante, « carte d'Etat-major » sur laquelle se sont formées les générations de notre excellente Ecole géographique contemporaine !

Indice plus grave : ce coûteux document, techniquement parfait, révèle comme un décapant le vide culturel et mental d'une centralisation parisienne sans âme, enregistrant, avec suffisance — l'encourageant ? — l'anémie, le vide croissant du « Désert français », ce qui fut notre Pays...

Yves LE TREUT.

(1) Ex. à Plestin : Lesmaës — chef-lieu du Comté de Plestin — les prestigieux Leslac'h, Kermerzit... et 20 manoirs intéressants.

(2) Ex. Saint-Nicolas-de-Plufur, M.H. de 1847, premier chef-d'œuvre de Ph. BEAUMANOIR, prototype d'une lignée de trente ravissantes églises trégorroises.

(3) Ex. La Roche-Derrien : « Boured » (rempli de blé) aux ogives XV^e s., sur le Jaudy, alertement francisé en... « Bourrette » !

« Kerandro » (Ker an Traou) aux Goarin, sur Troguery, fondation des Templiers du XII^e s. « Le plus ancien manoir rural du Trégor » selon LA MESSELIÈRE, se décroûte en « La Villebasse »...

Plestin : « Gernevez », fondation monastique de saint Guirec, compagnon de Tugdual, au VI^e siècle, est allègrement rajeuni en « Villeneuve » !

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Section morbihannaise — Bilan 1975.

A la dernière Assemblée Générale de la Section à la Trinité-sur-Mer, le dimanche 16 mars 1975, nous avons décidé de passer de la réflexion à l'action.

Comment ?

- par des réunions mensuelles qui se sont tenues à Hennebont et qui rassemblaient le Bureau de la Section et parfois d'autres personnes plus motivées par un point particulier ;
- par des actions précises concernant l'étude et la protection de la nature dans le département.

A LORIENT ET LA REGION

- participation au Salon du consommateur (stand)
- recensement des pièges à poteaux en rivière d'Etel
- entrevue avec le Sénateur-Maire de Groix - P.O.S. - projets d'action à Groix
- critique du S.A.L.B.I. pour la région lorientaise
- participation à la révision du S.A.L.B.I. (fiches)
- plusieurs échanges avec la municipalité de Plouhinec au sujet des dunes. Démarches en vue de mesures de protection
- démarches pour la mise en réserve des marais de Plouhinec